



APPEL A PROJETS 2022 - 2023

COLLABORATION ENTRE LES CENTRES DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ET/OU METHODOLOGIQUE DE NOUVELLE-AQUITAINE

Modalités

Sommaire

1. Objectifs.....	2
2. Contexte	2
Les Centres de transfert en Nouvelle-Aquitaine, un panorama à améliorer	2
Le SRDEII : un engagement régional pour accélérer les transitions.....	3
3. Projets attendus et critères d'éligibilité	3
Conjuguer les talents pour mieux accompagner les mutations du tissu socio-économique.....	3
Critères d'éligibilité	4
4. Critères d'instruction.....	5
5. Règles de financement	6
Bénéficiaires des subventions régionales :	6
Dépenses éligibles :	6
6. Modalités de réponse à l'Appel à Projets.....	6
7. Calendrier 2022-2023.....	7
8. Coordination de l'Appel à projets	7
9. Ressources complémentaires.....	7

1. Objectifs

Le présent Appel à Projets vise à créer des synergies entre les Centres de Transfert technologique et/ou méthodologique, positionnés sur des marchés et des secteurs différents et offrant des compétences complémentaires pour développer avec les entreprises, des solutions innovantes pour répondre aux grands défis actuels dans un contexte sanitaire, économique et géopolitique difficile. La politique régionale tournée vers ces enjeux, est décrite à travers différents documents élaborés depuis 3 ans, avec la feuille de route NEO TERRA (2019), le plan de transitions et de reconquête technologique « Nouvelle-Aquitaine Rebond » (2020) et enfin le nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), adopté le 20 juin 2022 par le Conseil régional.

Autour d'une dynamique de collaboration entre les Centres de Transfert et en associant des entreprises régionales, cet Appel à Projets cible de façon concomitante :

- la construction des solutions innovantes développées en mode collaboratif, impliquant des entreprises en capacité de les diffuser,
- le renforcement des liens entre les structures de transfert présentes sur le territoire néo-aquitain, l'amélioration de leur performance globale, de leur lisibilité et de leurs compétences,
- la mobilisation collective des Centres de Transfert pour contribuer au ressourcement scientifique et technologique des acteurs régionaux sur les enjeux de transitions.

Il s'agit de :

- **participer à la relance de l'économie régionale** avec une volonté affirmée de favoriser la réindustrialisation dans une logique de souveraineté territoriale, de durabilité et de résilience des filières,
- **accélérer les transitions** écologiques et énergétiques considérant les potentiels du territoire et que la Nouvelle-Aquitaine est l'une des régions françaises les plus impactées par le changement climatique,
- **relever les grands défis sociétaux** en matière de santé, de « bien vieillir » et de qualité de l'environnement.

2. Contexte

Les Centres de transfert en Nouvelle-Aquitaine, un panorama à améliorer

Pour la Région Nouvelle-Aquitaine, les Centres de Transfert sont des structures à but non lucratif dont la mission est d'exploiter la science et la technologie au service de l'innovation, pour développer la compétitivité des entreprises, favoriser la transition environnementale et améliorer la qualité de vie avec un impact majoritaire en Nouvelle-Aquitaine.

Au cœur des écosystèmes d'innovation de la Nouvelle-Aquitaine, les structures de transfert technologique et/ou méthodologique offrent des compétences et des moyens d'appui à la R&D, indispensables pour améliorer la compétitivité des PME-PMI. Dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale, les acteurs du territoire doivent pouvoir compter sur ce support précieux pour innover.

La Région Nouvelle-Aquitaine a développé une politique volontariste en matière de soutien à l'innovation parmi les plus dynamiques en France, visant particulièrement le renforcement de la compétitivité des PME de son territoire. Cette politique se traduit notamment par un accompagnement significatif (environ 25 millions d'euros par an) pour renforcer les moyens des Centres de Transfert au bénéfice des acteurs socio-économiques de Nouvelle-Aquitaine.

Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), adopté en 2018, articulé avec le SRDEII, porte l'ambition de renforcer les déterminants de l'innovation notamment à travers l'amélioration de la performance du panorama régional des Centres de Transfert.

L'ensemble des Centres de transfert de Nouvelle-Aquitaine présentent des indicateurs de résultats consolidés, comparables à ceux des centres européens de taille moyenne les plus performants. Ils représentent plus de 1 400 collaborateurs, investissent plus de 60 M€ par an, gèrent un portefeuille global de 140 brevets, ont participé à plus de 50 projets européens et essaimé une soixantaine d'entreprises en Nouvelle-Aquitaine depuis 10 ans.

Portant l'objectif de renforcer leur impact, la Région souhaite inciter chaque Centre de transfert à renforcer ses propres performances tout en favorisant leurs collaborations, dans une logique de complémentarité.

Une réflexion lancée par la Région depuis 3 ans sur le panorama régional du transfert de technologie a permis de mieux connaître et analyser les forces et faiblesses de la quarantaine de structures concernées en Nouvelle-Aquitaine et de définir, en concertation avec une majorité d'entre elles, une feuille de route pour faciliter leurs interactions et améliorer leur efficacité. **Le présent Appel à Projets contribue au déploiement du volet collectif de cette stratégie.**

Le SRDEII : un engagement régional pour accélérer les transitions

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a adopté le 20 juin 2022, son nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Ce dernier organise sur le territoire régional, la complémentarité des actions menées en matière d'aides aux entreprises entre la Région et les collectivités territoriales, ainsi que leurs groupements (EPCI).

Le nouveau SRDEII est une déclinaison opérationnelle de la feuille de route Néo Terra, il s'articule autour de 3 grandes priorités :

1. Accélérer les transitions au service de la compétitivité économique et de l'emploi,
2. Renforcer la souveraineté par l'innovation responsable,
3. Placer l'Humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement.

Les Centres de Transfert, au cœur des écosystèmes d'innovation, peuvent jouer un rôle significatif pour contribuer à accélérer les transitions en mobilisant leurs moyens et compétences de façon collaborative et coordonnée.

3. Projets attendus et critères d'éligibilité

Conjuguer les talents pour mieux accompagner les mutations du tissu socio-économique

Dans le cadre de l'Appel à Projets 2022-2023, et en lien avec les priorités énoncées plus haut, la Région Nouvelle-Aquitaine soutiendra les programmes collaboratifs de recherche et développement y compris la mise en place d'équipements, et de moyens partagés favorisant les innovations suivantes :

- **Solutions nouvelles (systèmes, procédés, dispositifs) au service de la Transition énergétique, visant :**
 - la réduction de la consommation énergétique des activités des acteurs économiques et territoriaux
 - la construction d'un nouveau mix énergétique régional pour atteindre les objectifs de la feuille de route NEO TERRA
 - la décarbonation des activités économiques en Nouvelle-Aquitaine.

- **Méthodes, systèmes et procédés nouveaux au service de l'économie circulaire, à savoir :**
 - conception durable et diminution de la consommation de ressources (approvisionnement durable, écoconception, analyse des cycles de vie) ;
 - écologie industrielle et territoriale (nouveaux modèles de coopération et de mutualisations, etc.) pour améliorer la productivité et économiser les ressources ;
 - solutions pour allonger la durée d'usage, et les nouveaux usages (économie de la fonctionnalité), ainsi que le recyclage et le désassemblage des produits ;
 - nouveaux modèles économiques et industriels de la circularité.
- **Solutions techniques et méthodes innovantes au service de la transition agro-écologique (agriculture de précision, biocontrôle et biosolutions, etc.) et de la protection des ressources.**
- **Systèmes innovants appliqués à la transformation numérique responsable, sobre et éthique des entreprises et la protection contre les risques de cyberattaques.**
- **Développement de matériaux et procédés de production innovants mobilisant des ressources locales et/ou biosourcées.**
- **Recherche et développement appliqués à la production sur le territoire régional de biens, services et technologies d'importance critique (ex : filières et circuits alimentaires locaux, dispositifs médicaux, principes actifs de médicaments, composants électroniques, logiciels libres, ...).**

La Région souhaite susciter des projets ambitieux et structurants pour le territoire. Pour cette raison, une priorité sera donnée aux candidatures associant plusieurs Centres de Transfert et plusieurs entreprises dans le cadre de propositions cohérentes démontrant les complémentarités au sein des consortia.

Critères d'éligibilité

Pour être éligible un projet devra :

- Adresser les objectifs définis dans le présent Appel à Projets ;
- Proposer **un partenariat nouveau entre plusieurs** Centres de Transfert de Nouvelle-Aquitaine ;
- Impliquer au moins une entreprise du territoire (PME-PMI) qui devra être partie prenante du projet se traduisant par une **participation active et concrète**, un intérêt exprimé en tant que porteur potentiel des phases aval du projet (industrialisation, production, commercialisation de biens et/ou services) accompagnés d'une évaluation financière de son engagement ;
- Être en adéquation avec les priorités stratégiques de chacun des partenaires du projet qui devront être étayées dans le dossier de candidature ;
- Etre positionné sur les échelons moyens de l'échelle TRL (4 à 7) (*Technology Readiness Level* ou échelle de maturité technologique) qui couvrent la validation de la solution technologique ou méthodologique en laboratoire jusqu'à la démonstration de la solution (prototype) en environnement opérationnel.

Le dossier de demande mettra en évidence :

- une description argumentée des retombées des travaux envisagés, pour les filières et les acteurs socio-économiques régionaux en lien avec les enjeux décrits plus haut (cf. Projets attendus) ;

- la complémentarité entre les partenaires, en matière de compétences scientifiques, méthodologiques et/ou technologiques, ainsi qu'en termes de secteurs d'activités visés (applications) et/ou concernés (offres) ;
- les modalités de la collaboration au travers de la description des lots, des résultats et livrables attendus, ainsi que la gouvernance du projet ;
- un projet d'accord de consortium entre les partenaires, qui devra être coordonné par l'un des Centres de Transfert, décrivant les modalités de propriété et de partage des résultats nouveaux, d'accès aux résultats antérieurs, ainsi que les conditions d'exploitation et confidentialité, notamment ;
- les travaux de recherche, développement, ou les activités de valorisation accompagnés à travers cet appel à projets seront réalisés en Nouvelle-Aquitaine. *
Les équipements co-financés dans le cadre de ce dispositif seront localisés en région sans exception.

4. Critères d'instruction

L'Appel à Projets « Collaboration entre Centres de Transfert technologique et/ou méthodologique » **est compétitif et mobilise un budget spécifique**, dont le montant est voté annuellement par la Région.

Les candidatures seront évaluées et les meilleurs projets sélectionnés au regard des critères suivants :

- Ambition, nature, valeur ajoutée, complémentarité et mode d'organisation des partenariats (collaborations scientifiques et technologiques), compétences mobilisées ;
- Nature stratégique et retombées potentielles du projet pour les acteurs du consortium ;
- Contenu innovant (technologique ou non-technologique : méthodologique) répondant, en cohérence avec la feuille de route Néo Terra, aux enjeux identifiés dans le SRDEII et décrits plus haut (Projets attendus) ;
- Identification potentielle des impacts des projets pour les filières économiques régionales et les acteurs du territoire concernés par les impacts économiques, environnementaux et/ou sociaux du projet (bilans carbone, déchets évités, nouveaux marchés, maintien/création d'emplois...) ;
- Capacité à produire, le cas échéant, des courriers de soutien de Pôles de Compétitivité et/ou des clusters précisant la cohérence du projet au regard de leurs feuilles de route.
- Présentation d'un plan de financement global démontrant une adéquation cohérente entre objectifs et moyens, intégrant les engagements financiers précis de chacun des partenaires.

** : si une tâche du projet ne pouvait se réaliser sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine, prendre contact avec la Direction de l'Enseignement Supérieur, Recherche et Transfert de Technologie de la Région avant dépôt du projet.*

5. Règles de financement

Bénéficiaires des subventions régionales :

- Chaque Centre de Transfert de la Région Nouvelle-Aquitaine, tel que défini plus haut (Contexte) participant au projet. *
- Chaque entreprise (PME-PMI) régionale collaborant avec ces centres dans le cadre du projet.

Chaque Centre de Transfert pourra bénéficier du soutien régional au titre de cet Appel à Projets en participant à 2 projets collaboratifs maximum.

Dépenses éligibles :

- frais internes et externes directement liés au projet de R&D,
- coûts des équipements scientifiques et technologiques dans la mesure où, et aussi longtemps qu'ils sont utilisés pour le projet de R&D.

NB : Dans le cadre de cet appel à projets, la Région interviendra dans le respect des régimes d'aides d'état exemptés SA 58995 (aides à la R&D) et SA 60580 (aides à la R&D dans les secteurs agricoles et forestiers).

Il est rappelé que les aides publiques aux entreprises sont limitées par les fonds propres de celles-ci.

6. Modalités de réponse à l'Appel à Projets

- Compléter le dossier de candidature (1 dossier par consortium) comportant notamment le plan de financement global de l'opération (dépenses et ressources) et sa déclinaison par partenaire (dépenses et ressources) ;
- Joindre une annexe financière accompagnée de toutes les pièces administratives et financières pour chacun des bénéficiaires, comportant notamment une fiche de demande signée par chacun (ces documents constituent la saisine officielle de la Région)
- Joindre le projet de convention de partenariat entre toutes les parties prenantes fixant leurs droits et obligations, notamment :
 - o Objectif(s) du projet ;
 - o Actions développées par chacun des partenaires ;
 - o Résultats attendus pour chacun des partenaires ;
 - o Positionnement en matière de propriété intellectuelle (préciser les règles de partage entre centres et avec les entreprises).
- Transmettre le dossier complet par mail à la Direction de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et du Transfert de Technologie (aap.collaborationct@nouvelle-aquitaine.fr).

** Dans le cadre de la démarche d'amélioration du panorama des Centres de Transfert, la Région a défini avec l'aide de l'AFNOR un ensemble de critères pré-requis qui détermine le profil général d'un Centre de Transfert, qui permet un accompagnement spécifique de ces structures. Pour candidater en tant que Centre de Transfert à cet appel à projets, les critères pré-requis devront avoir été validés. Les autres profils pourront candidater en tant qu'entreprises partenaires.*

7. Calendrier 2022-2023

L'appel à projets est ouvert à partir du **25 juillet 2022**. Les candidatures peuvent être soumises jusqu'au **31 août 2023** et seront instruites au fil de l'eau.

8. Coordination de l'Appel à projets

Véronique MOHSEN et Hélène BOISSERIE

Région Nouvelle-Aquitaine – Direction de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et du Transfert de Technologie

veronique.mohsen@nouvelle-aquitaine.fr

T. 05 57 57 73 61 - 06 01 65 98 17

helene.boisserie@nouvelle-aquitaine.fr

T. 05 56 56 38 53 - 06 71 56 92 89

9. Ressources complémentaires

- SRDEII : L'action de la Région Nouvelle-Aquitaine en faveur des entreprises (<https://nouvelle-aquitaine.fr>)
- Feuille de route - Néo Terra (<https://www.neo-terra.fr>)
- SRESRI : Enseignement supérieur, recherche et innovation : vers une Société de la connaissance (<https://nouvelle-aquitaine.fr>)
- Plan de transitions et de reconquête technologique, acte 2 (<https://nouvelle-aquitaine.fr>)
- Régime d'aides d'état exemptés SA 58995 « aides à la R&D » (<https://www.europe-en-france.gouv.fr>)
- Régime d'aides SA 60580 « aides à la R&D dans les secteurs agricoles et forestiers » (<https://www.europe-en-france.gouv.fr>)